

Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne

RAPPORT ANNUEL

2021-2022

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au cours du dernier exercice financier, la CRG a continué son fonctionnement responsable sur le plan financier, et ce, malgré les défis de la pandémie mondiale de COVID-19. Nous avons été en mesure de tenir des audiences par vidéoconférence pour l'ensemble des dossiers, dont les audiences et les médiations. Il n'y a pas eu d'audience en personne au cours de l'exercice financier 2021-2022. On a conservé le taux élevé continu de règlements conclus par voie de médiation au cours du dernier exercice et la CRG a constaté une hausse considérable de ses dossiers habituels.

Il convient de féliciter le personnel de la CRG pour son dévouement et son travail acharné pendant la pandémie. Parfois, les membres du personnel devaient travailler au bureau et, avec le changement d'environnement, ils passaient au travail à distance. La CRG a été exploitée de façon transparente tout au long de ces transitions sous la direction de notre greffière, Christine Caillier.

Je souhaite faire l'éloge des arbitres de la Commission pour avoir continué d'utiliser leurs aptitudes, leur expérience et leur objectivité dans le domaine de la technologie vidéo. La communauté mérite également d'être reconnue puisque les avocats, les représentants et les parties ont démontré leur engagement envers un processus arbitral juste et équilibré, malgré le fait de ne pas être présents en personne pendant plus de deux ans.

Nous avons tiré des leçons du travail accompli pendant la pandémie. Nous avons la responsabilité collective de veiller à ce que ces leçons soient mises en application pour que la CRG puisse continuer de fournir ses services de médiation et d'arbitrage avec succès.

Au cours du dernier exercice, nous avons dit au revoir à Caroline Goodwin, qui a pris sa retraite après 37 ans au gouvernement de l'Ontario. M^{me} Goodwin a commencé au ministère du Travail en 1984 et était la greffière de la CRG depuis 2003. Elle était une dirigeante dévouée et équilibrée au sein de la fonction publique qui comprenait l'importance d'avoir la confiance des parties et du milieu des relations de travail. M^{me} Goodwin va nous manquer.

Sa retraite nous permet d'accueillir Christine Caillier en tant que nouvelle greffière. M^{me} Caillier est avec la Commission depuis 2001 et a passé les 18 dernières années en tant que greffière adjointe. Je suis convaincu que M^{me} Caillier excellera dans son nouveau rôle.

Notre tableau d'arbitres poursuit son excellence avec l'ajout de nouveaux arbitres et le départ de certains arbitres de longue date. Nous avons accueilli Annie McKendy, Adam Beatty et Johanne Cavé au cours du dernier exercice. De plus, nous avons dit au revoir à Sheri Price, Michelle Flaherty, Richard Brown et Michael Watters. Au nom du Conseil de gouvernance, nous sommes reconnaissants de leur service à la CRG.

Il y a des défis à l'horizon. La pandémie n'est pas terminée et il faut se préparer pour les nouveaux développements pouvant survenir. Il faut également commencer à planifier le retour aux audiences en personne. Je me réjouis à l'idée de travailler avec le Conseil de gouvernance en traversant ces temps difficiles.

Matthew Wilson, président

Juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. MANDAT DE LA CRG	4
2, RESSOURCES HUMAINES.....	6
3, BIOGRAPHIES DES ARBITRES.....	7
4, APERÇU DES ACTIVITÉS	20

1. MANDAT DE LA CRG

La Commission de règlement des griefs (la « Commission ») a été instituée par l'article 20 de la loi intitulée *Crown Employees Collective Bargaining Act*, 1972, S.O. 1972, chap. 67 et elle est maintenue par l'article 46 de la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne*, L.O. 1993, chap. 38, telle qu'elle est modifiée par le chap. 1 des L.O. de 1995, art. 11-70; [2001, chap. 7, art. 16-18](#); [2001, chap. 13, art. 13](#); [2002, chap. 18, annexe J, art. 2](#); [2006, chap. 19, annexe D, art. 6](#); [2006, chap. 21, annexe F, art. 136 \(1\)](#); [2006, chap. 35, annexe C, art. 23](#); [2006, chap. 35, annexe D, art. 1-3](#); [2008, chap. 14, art. 51](#); [2009, chap. 34, annexe J, art. 27](#); [2016, chap. 37, annexe 6](#); [2017, chap. 8, annexe 6](#); [2017, chap. 14, annexe 4, art. 11](#).

Le paragraphe 47 (1) stipule ce qui suit : *La Commission de règlement des griefs se compose du président et d'un président suppléant*. 2017, chap. 8, Annexe 6, art. 2.

Le paragraphe 47.1 (1) stipule ce qui suit : *Le président de la Commission de règlement des griefs dresse et tient à jour un tableau des médiateurs-arbitres qui peuvent être choisis pour trancher les questions dont est saisie la Commission*. 2017, chap. 8, Annexe 6, art. 2.

La Commission exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne*, L.O. 1993 (LNCEC). Le paragraphe 7 (3) de cette *Loi* stipule ce qui suit :

7. (3) Chaque convention collective concernant les employés de la Couronne est réputée contenir une disposition sur le règlement, par voie de décision arbitrale définitive de la Commission de règlement des griefs et sans interruption du travail, de tous les différends entre les parties que soulèvent l'interprétation, l'application, l'administration ou une prétendue inexécution de la convention collective, y compris la question de savoir s'il y a matière à arbitrage. 1993, chap. 38, par. 7 (3).

La Commission de règlement des griefs (CRG) des employés de la Couronne est financée en tant que poste budgétaire du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC). Les coûts directement associés à la résolution des conflits sont répartis aux parties et sont récupérés directement auprès d'elles. Le personnel de la CRG fournit des services à la Commission des griefs de la fonction publique (CGFP), un organisme du MTFDC (et avant le 15 février 2017, un organisme du Secrétariat du Conseil du Trésor). La CGFP règle les griefs déposés par la direction et les employés exclus de la Couronne en vertu du règlement 378/07 de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Les dépenses engagées pour le compte de la CGFP sont recouvrées et remboursées à la CRG.

Le président de la Commission de règlement des griefs est un poste à temps partiel nommé par décret en conseil. Le greffier de la CRG est le fonctionnaire à temps plein de plus haut rang à la CRG et relève du président. Le greffier est directement responsable de l'ensemble des questions administratives. Le président et le greffier sont conjointement responsables des questions politiques.

La CRG a conclu des ententes de partenariat avec son groupe client dans le but de mettre l'ensemble des exigences de la LNCEC en œuvre. L'entente de partenariat permet la constitution d'un Conseil de gouvernance. Grâce à l'entente de partenariat, une partie de la gouvernance est déterminée par les décisions prises et inscrites au procès-verbal lors des réunions du comité de gouvernance, ce qui assure la reddition de compte envers le groupe client concernant certaines questions administratives et politiques de la CRG.

La CRG est un organisme d'arbitrage et est perçue par sa clientèle comme étant indépendante et neutre. L'indépendance de la CRG est préservée par son emplacement physique, distincte des organismes gouvernementaux autres que la CGFP et conforme au fait que la CRG utilise les services de médiateurs/arbitres qui ont fait leur marque et sont très respectés au sein du milieu des relations de travail du secteur privé. La Commission a l'obligation de fournir des services de résolution des conflits et de travailler avec les parties dans le but d'améliorer les relations de travail au sein de la fonction publique de l'Ontario. La Commission fournit des décisions concises en temps opportun qui procurent des conseils uniformes aux parties lors du règlement de conflits particuliers.

2. RESSOURCES HUMAINES

COMMISSION DE RÈGLEMENT DES GRIEFS

<u>Nom</u>	<u>Nomination par décret</u>	<u>Date de la nomination initiale</u>	<u>Fin de la nomination en cours</u>
Matthew Wilson	Président	15 mars 2021	Mars 2023
Marilyn A. Nairn	Présidente suppléante	7 mars 2018	Mars 2023
MEMBRES DU TABLEAU DE LA CRG			
<u>Nom</u>	<u>Membre</u>	<u>Début du mandat</u>	<u>Fin du mandat</u>
Randi Abramsky	Arbitre	Juillet 1996	Juin 2024
Christopher Albertyn	Arbitre	Mai 2008	Juin 2024
Ian Anderson	Arbitre	Octobre 2013	Juin 2024
Kevin Banks	Arbitre	Février 2018	Juin 2024
Adam Beatty	Arbitre	10 mars 2022	Juin 2024
Kim Bernhardt	Arbitre	Janvier 2021	Juin 2024
Jules Bloch	Arbitre	Septembre 1999	Juin 2024
Richard Brown	Arbitre	Juin 1997	Juin 2022
Joseph D. Carrier	Arbitre	Mai 1999	Juin 2024
Joanne Cavé	Arbitre	17 janvier 2022	Juin 2024
Reva Devins	Arbitre	Avril 2004	Juin 2024
Nimal V. Dissanayake	Arbitre	Décembre 1987	Juin 2024
Barry Fisher	Arbitre	Mai 1987	Juin 2024
Michelle Flaherty	Arbitre	Février 2016	Juin 2022
Diane Gee	Arbitre	Décembre 2015	Juin 2024
Daniel A. Harris	Arbitre	Décembre 1998	Juin 2024
Bram Herlich	Arbitre	Décembre 1998	Juin 2024
Dale Hewat	Arbitre	Février 2018	Juin 2024
Janice D. Johnston	Arbitre	Septembre 1999	Juin 2024
Deborah Leighton	Arbitre	Juillet 1996	Juin 2024
Gord Luborsky	Arbitre	Octobre 2013	Juin 2024
Michael Lynk	Arbitre	Décembre 2006	Juin 2024
Annie McKendy	Arbitre	12 janvier 2022	Juin 2024
Brian McLean	Arbitre	Février 2018	Juin 2024
Gail Misra	Arbitre	Octobre 2013	Juin 2024
Kathleen O'Neil	Arbitre	Décembre 2020	Juin 2024
Jasbir Parmar	Arbitre	Février 2016	Juin 2024
Kenneth Petryshen	Arbitre	Juin 1997	Juin 2024
Sheri Price	Arbitre	Février 2018	Juin 2022
Stephen Raymond	Arbitre	Décembre 2006	Juin 2024
Brian Sheehan	Arbitre	Mars 2010	Juin 2024
Barry Stephens	Arbitre	Avril 2004	Juin 2024
Tatiana Wacyk	Arbitre	Octobre 2014	Juin 2024
Michael V. Watters	Arbitre	Juillet 1987	Juin 2022
David Williamson	Arbitre	Octobre 2013	Juin 2022

3. BIOGRAPHIES DES ARBITRES

MATTHEW WILSON – PRÉSIDENT

Matthew Wilson est le président de la Commission de règlement des griefs de l'Ontario et est un arbitre actif. Il est régulièrement invité à soumettre à la médiation des conflits de travail complexes, y compris la négociation collective. Il est un ancien vice-président et président suppléant de la Commission des relations de travail de l'Ontario. Avant cette nomination, M. Wilson était un avocat interne à deux sociétés hospitalières après avoir travaillé en tant que directeur des relations de travail/avocat pour une grande municipalité. Il a commencé sa carrière à Hicks Morley. M. Wilson est coauteur du livre « Evidence and Procedure in Canadian Labour Arbitration » et détient un baccalauréat en droit de l'Université Western, une maîtrise en droit d'Osgoode Hall, une maîtrise en relations industrielles de l'Université Queen's et un baccalauréat (avec distinction) de l'Université Trent. De plus, il est également un arbitre désigné du Centre de règlement des différends sportifs du Canada. En tant qu'orateur fréquent à des conférences et séminaires, M. Wilson a enseigné au niveau universitaire et est souvent invité à s'adresser à des classes de droit. Il est un membre exécutif actuel de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association et reste en règle avec le Barreau de l'Ontario.

ARBITRES

RANDI ABRAMSKY

Randi Abramsky est arbitre et médiatrice à temps plein. Elle a commencé en tant qu'agente de règlement des griefs auprès de la CRG (1992 à 1996), puis elle est devenue vice-présidente en 1996. Elle a également occupé le poste d'agente des relations de travail et de vice-présidente du Tribunal des relations de travail de la fonction publique de l'Ontario et au sein de commissions d'enquête. M^{me} Abramsky participe également à des arbitrages et médiations du secteur privé; elle a enseigné des cours associés au droit et écrit sur le domaine.

CHRISTOPHER ALBERTYN

Chris Albertyn est arbitre et médiateur, principalement en Ontario, au Canada. Il est membre de l'Académie nationale des arbitres et de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association. Il est sur les listes d'arbitres des ministres du Travail tenues par le Bureau de l'arbitrage de l'Ontario et le Service fédéral de médiation et de conciliation du Canada. Il est vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario (depuis 1994) et vice-président de la Commission ontarienne de règlement des griefs (depuis 2008).

IAN ANDERSON

Ian Anderson est arbitre et médiateur. Auparavant, il a été vice-président à plein temps de la CRTO pendant neuf ans et membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario pendant huit ans. De 1987 à 2004, M. Anderson a exercé principalement dans les domaines du droit du travail et du droit de l'emploi. Son engagement communautaire comprend avoir été président du conseil d'administration de Crossroads International, président du conseil d'administration de l'Institut de recherche sur le travail et la santé, premier président de la partie des accidents du travail de l'OBA et président de l'Injured Workers' Consultants Community Legal Clinic.

KEVIN BANKS

Kevin Banks est un arbitre et médiateur bilingue qui travaille principalement en Ontario et pour des affaires relevant de la compétence fédérale. Le ministre du Travail de l'Ontario a ajouté son nom à la liste des arbitres de griefs approuvés. Le ministre du Travail fédéral l'a inscrit à la liste des arbitres approuvés en vertu du *Code canadien du travail*. Il est professeur associé à la faculté de droit de l'Université Queen's, où il enseigne le droit du travail et remplit les fonctions de directeur du Queen's Centre for Law in the Contemporary Workplace. Il a beaucoup écrit au sujet du droit du travail et est rédacteur en chef du Canadian Labour and Employment Law Journal. Avant de travailler pour l'Université Queen's, Kevin Banks a occupé divers postes de cadre supérieur pendant six ans au sein de la fonction publique du Canada, dans le domaine des politiques en matière d'emploi et des relations de travail. Il a commencé sa carrière comme avocat du travail, représentant des syndicats et des employés, pendant sept ans. Il détient un doctorat en sciences du droit de la Harvard Law School (2003) et un baccalauréat en droit (1989) et détient un baccalauréat (1986) en économie de l'Université de Toronto.

ADAM BEATTY

Adam Beatty est un arbitre/médiateur. Il a été vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario de 2016 à 2022. Auparavant, il a exercé au sein d'un éminent cabinet de droit du travail à Toronto. M. Beatty est également coauteur et éditeur de Canadian Labour Arbitration (autrement connu sous le nom de « Brown and Beatty »), soit le texte de référence en matière d'arbitrage du travail au Canada. M. Beatty est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Victoria, d'une maîtrise de l'Université McGill et est un J.D. de la faculté de droit de l'Université de Toronto.

KIM BERNHARDT

Kim Bernhardt procure des services d'arbitrage et de médiation aux secteurs public et privé. Le ministre du Travail de l'Ontario a ajouté son nom à la liste des arbitres de griefs approuvés de l'article 49 du ministère du Travail. Elle siège actuellement au comité exécutif de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association (OLMAA) et elle procure des services d'arbitrage

et de médiation à la Commission de règlement des griefs (CRG). Elle a auparavant été membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, membre à temps partiel de la Commission des griefs de la fonction publique (CGFP) de 1994 à 1998, membre de la Commission d'enquête sur les droits de la personne de 1994 à 1998, membre du Comité consultatif des pratiques du TDPO et représentante du Barreau de l'Ontario au sein du Conseil de la magistrature de l'Ontario. M^{me} Bernhardt a exercé pendant quinze ans dans les domaines du droit du travail, du droit de l'emploi et des droits de la personne, ayant notamment été membre du personnel d'un syndicat, professeure de collège et agente des droits de la personne. Elle participe toujours à de nombreuses activités de bénévolat et donne des conférences sur des questions de droit et d'équité.

JULES B. BLOCH

Jules B. Bloch possède une vaste expérience à titre de médiateur, d'arbitre, d'animateur, d'enquêteur, de conférencier et de formateur, fonctions qu'il exerce dans les deux langues. Une fois reçu au Barreau, il a œuvré principalement dans les domaines du droit du travail et du droit de l'emploi. Il a été nommé vice-président à temps plein à la Commission des relations de travail de l'Ontario en 1991 (du 7 novembre 1991 au 1^{er} septembre 1999) et, à l'heure actuelle, il est vice-président de la Commission de règlement des griefs. M. Bloch est membre de l'Académie nationale des arbitres et coauteur de l'ouvrage *Canadian Construction Labour and Employment Law* (Butterworths, 1996).

RICHARD BROWN

Richard Brown (baccalauréat en droit, Queen's; maîtrise en droit, Harvard) a enseigné le droit du travail à des universités canadiennes et internationales. Il a été membre du Labour Law Casebook Group pendant plusieurs années et a rédigé de nombreux articles sur l'arbitrage, les droits de la personne et la santé et sécurité au travail. M. Brown a commencé ses fonctions d'arbitrage à la fin des années 1970 et exerce en tant qu'arbitre et médiateur à temps plein depuis le début des années 1990. Il est un arbitre nommé dans plusieurs conventions collectives et plusieurs de ses prix ont été publiés dans *Labour Arbitration Cases* et *Labour Arbitration Xpress*.

JOSEPH D. CARRIER

Joseph (Joe) Carrier est médiateur et arbitre à temps plein depuis 1991. Diplômé de l'école de droit de l'Université Queen's en 1969, il a exercé en droit des sociétés et en droit commercial pendant plusieurs années avant d'entrer au cabinet d'avocats (partie patronale) Mathews Dinsdale & Clark. M. Carrier s'est alors intéressé à la promotion immobilière pendant une courte période, pour revenir au secteur du travail en tant que médiateur et arbitre en 1991. Il s'acquitte de mandats consensuels privés aussi bien que de mandats lui venant des ministères du Travail fédéral et provincial.

JOHANNE CAVÉ

Johanne Cavé est arbitre et médiatrice à temps plein. Elle exerce sa profession en Ontario, au Québec et dans des matières de compétence fédérale. Elle est vice-présidente à temps partiel de la Commission des relations de travail de l'Ontario et arbitre externe au Conseil canadien des relations industrielles. Jusqu'en 2018, elle a travaillé comme avocate interne pour de grandes entreprises canadiennes, pratiquant le droit du travail et de l'emploi. Elle a reçu l'Ordre du mérite de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 2016. Elle parle couramment le français et l'anglais.

REVA DEVINS

Reva Devins est arbitre et médiatrice à temps plein. Elle est vice-présidente de la Commission de règlement des griefs, vice-présidente de la Commission des griefs de la fonction publique et présidente associée en vertu du règlement des recours collectifs relatifs à l'hépatite C de 1986 à 1990. Elle est membre associée du corps professoral de l'école de droit Osgoode Hall qui enseigne un séminaire d'études supérieures en éthique juridique. Elle a également été nommée médiatrice/arbitre en vertu du Plan d'indemnisation de Walkerton, du plan de règlement des revendications de l'UCC et elle a été membre du Tribunal canadien des droits de la personne (1995 à 2005). M^{me} Devins a été admise au Barreau de l'Ontario en 1985 et est diplômée de l'Université York (baccalauréat), de l'école de droit Osgoode Hall (baccalauréat en droit) et de l'école de droit de Harvard (maîtrise en droit).

NIMAL V. DISSANAYAKE

Nimal Dissanayake a été admis au Barreau de l'Ontario en 1980. Il est titulaire d'un baccalauréat en droit (avec distinction) et d'une maîtrise en droit de l'Université Queen's. Ancien professeur en relations industrielles à la faculté de commerce de l'Université McMaster, il a aussi été procureur, procureur principal et vice-président (à temps partiel) à la Commission des relations de travail de l'Ontario. Ancien rédacteur en chef des rapports de cette Commission, il travaille comme arbitre et médiateur dans le domaine du travail et de l'emploi depuis 1987, année depuis laquelle il est par ailleurs vice-président à la Commission de règlement des griefs.

MICHELLE FLAHERTY

Michelle Flaherty a reçu un diplôme avec très grande distinction de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 1998. Après sa cléricature avec le juge L'Heureux-Dube de la Cour suprême du Canada en 1999-2000, elle a exercé en cabinet privé avant d'effectuer sa maîtrise en droit en 2011. Nommée à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa en juillet 2012, M^{me} Flaherty enseigne le droit du travail, le droit administratif et les droits de la personne. Elle est arbitre au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario depuis 2008 (vice-présidente de 2008 à 2012, membre à temps partiel depuis 2012). Elle a mené d'innombrables médiations et a présidé des centaines d'audiences en français et en anglais. Membre du Barreau de l'Ontario

depuis 2001, M^{me} Flaherty possède une grande expérience professionnelle en droit du travail, droit administratif, droits de la personne et droit constitutionnel. Pendant sa carrière, elle a exercé ses fonctions tant auprès de syndicats que d'employeurs.

BARRY FISHER

Détenteur d'un baccalauréat de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit de l'école de droit Osgoode Hall, Barry Fisher a été admis au Barreau en 1979. Il est membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association, arbitre du travail depuis 1988 et vice-président à la Commission de règlement des griefs. Il a eu l'occasion d'arbitrer des conflits relevant de la *Loi sur les services policiers*, de la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux* et du *Code canadien du travail*. M. Fisher a suivi une formation de médiateur à l'Academy of Mediation de Toronto, à l'école de droit de Harvard et au cabinet ADR Associates de Washington (D.C.). Il a été médiateur lors de conflits de travail et d'emploi, aux motifs notamment de congédiement injustifié, de harcèlement sexuel, d'interprétation de conventions collectives, de droits de la personne, de conflits d'actionnaires résultant de relations d'emploi et de négociation de conventions collectives. M. Fisher est l'auteur de nombreux articles sur le congédiement injustifié, la médiation et l'arbitrage des conflits de travail. Il a par ailleurs mis sur pied, à partir de plus de 2 500 affaires, une base de données sur le congédiement injustifié consultée par des avocats, des juges et des professionnels en ressources humaines d'un océan à l'autre.

DIANE GEE

Diane Gee possède une vaste expérience dans les domaines du droit du travail et de l'emploi. Elle a débuté sa carrière en 1988 en exerçant le droit du travail et de l'emploi, puis est passée au rôle d'arbitre en 1994 avec sa nomination à la Commission des relations de travail de l'Ontario en tant que vice-présidente. M^{me} Gee est sur la liste du ministre du travail des arbitres conservée par le Bureau d'arbitrage de l'Ontario et le Service fédéral de médiation et de conciliation du Canada. Membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association, elle figure par ailleurs sur la liste des arbitres désignés en vertu de plusieurs conventions collectives. M^{me} Gee occupe un poste à temps partiel en tant que vice-présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario et de la Commission de règlement des griefs. Elle est médiatrice et arbitre d'affaires de travail et d'emploi tant dans le secteur privé que public. Elle possède de l'expertise en relations de travail avec l'industrie de la construction. M^{me} Gee a atteint un taux élevé de règlements dans le domaine de la médiation associée à des congédiements injustifiés et a acquis une réputation de règlement efficace des conflits de congédiement injustifié.

DANIEL A. HARRIS

M. Harris est diplômé de l'Université York (1978) et de l'école de droit Osgoode Hall (1981). Après son admission au Barreau de l'Ontario en 1983, il a été nommé pendant un an auxiliaire juridique auprès du juge en chef de la Haute Cour de justice de l'Ontario. Il a ensuite exercé en droit du travail jusqu'en 1991, moment où il a été porté à la liste d'arbitres du ministre pour

l'Ontario. Il œuvre depuis en qualité d'arbitre et de médiateur du travail dans des affaires tant de droits que d'intérêts, dans les secteurs public et privé. En tant qu'arbitre, M. Harris fait partie de nombreux comités relatifs à des conventions collectives. Il est vice-président à la Commission de règlement des griefs depuis 1998 et a déjà occupé des postes au Tribunal d'appel des accidents du travail et au Bureau de l'arbitrage des griefs.

BRAM HERLICH

Bram Herlich est titulaire d'un baccalauréat (1972) et d'une maîtrise (1977) en anglais et communications de l'Université McGill. Après avoir travaillé plusieurs années à Montréal comme enseignant et représentant syndical au collégial, M. Herlich s'est inscrit à l'école de droit Osgoode Hall et a reçu son diplôme en 1982. Il a ensuite occupé différents postes, dont celui d'agent d'arbitrage à l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario et d'associé au cabinet Cavalluzzo, Hayes and Lennon. Il est arbitre depuis 1989, année où il a été nommé vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario. En 1996, M. Herlich est devenu arbitre en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi* et de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Nommé vice-président à la Commission de règlement des griefs en 1998, il siège lors d'audiences et agit comme médiateur à la CRG et en arbitrage privé.

DALE HEWAT

Dale Hewat est arbitre en relations de travail et médiatrice en droit de l'emploi. Depuis 2008, elle travaille comme membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, acquérant ainsi une vaste expérience de l'arbitrage et de la médiation des requêtes en matière de droits de la personne associées à l'emploi. M^{me} Hewat a traité des litiges opposant des parties représentées et non représentées de lieux de travail provinciaux et municipaux des secteurs tant privé que public. Elle a également rempli les fonctions de vice-présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario. De 1990 à 1995, M^{me} Hewat était avocate générale du Collège Humber, prodiguant des conseils dans des affaires de relations de travail et représentant le Collège lors d'audiences d'arbitrage. Auparavant, elle exerçait le droit dans le secteur privé, se spécialisant dans les domaines du droit du travail et de l'emploi. M^{me} Hewat a obtenu un baccalauréat (1983) et un baccalauréat en droit (1986) de l'Université Western. Elle a été admise au Barreau de l'Ontario en 1988. Elle est également membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association.

JANICE JOHNSTON

Janice Johnston détient un baccalauréat en histoire de l'Université Wilfrid-Laurier et un diplôme en droit de l'Université Western, obtenu en 1979. Elle a été admise au Barreau en 1981. M^{me} Johnston a travaillé comme avocate en relations de travail dans les secteurs privé et public avant d'entrer à la Commission des relations de travail de l'Ontario à titre de vice-présidente en 1990. Elle a quitté cet organisme en 1999 pour se consacrer à la médiation et à l'arbitrage. À l'heure actuelle, elle est vice-présidente à temps partiel à la Commission de règlement des griefs

et exerce les fonctions d'arbitre sous l'égide de la Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario.

DEBORAH LEIGHTON

Deborah J.D. Leighton, baccalauréat (droit, Oxford), maîtrise en droit, J.D., est professeure associée à l'école des politiques publiques de l'Université Queen's, où elle enseigne en droit du travail, droit de l'emploi, droits de la personne, arbitrage et médiation. M^{me} Leighton exerce à titre privé en médiation et en arbitrage dans les domaines du commerce et des relations de travail. Elle figure dans de nombreuses conventions collectives, pour le compte notamment d'Air Canada-APAC et du PGO-SEFPO. Elle est également vice-présidente de la Commission des griefs de la fonction publique et a servi d'arbitre pour le Tribunal ontarien des droits de la personne (1992 à 1988). M^{me} Leighton est membre du Barreau de la Floride et du Barreau de l'Ontario.

GORD LUBORSKY

Il est titulaire d'une maîtrise de l'Université de Toronto et a obtenu son diplôme en droit de l'école de droit Osgoode Hall en 1982. Après son admission au Barreau de l'Ontario en 1984, il a pratiqué le droit dans un cabinet d'avocats (partie patronale) jusqu'en 1994, servant par la suite à titre de coprésident du groupe de droit du travail et de l'emploi d'un autre cabinet d'avocats. En 1999, il a été porté à la liste d'arbitres du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les relations de travail de l'Ontario* et en 2002, à la liste des arbitres pour les litiges en vertu du *Code canadien du travail*. Depuis 1998, il est médiateur et arbitre en matière de conflits commerciaux, d'emploi et de travail. Il a également enseigné des cours de négociations commerciales et de résolution des conflits de 2002 à 2006 à l'Université de Toronto.

MICHAEL LYNK

Michael Lynk est professeur agrégé à la faculté de droit de l'Université Western, où il enseigne le droit du travail et les droits de la personne. Avant d'occuper ce poste, il a exercé le droit du travail à Toronto et à Ottawa pendant dix ans. M. Lynk est également arbitre actif des relations de travail. Il a rempli les fonctions de vice-président de la Commission des griefs de la fonction publique de l'Ontario (1995 à 1999) avant d'entrer à la Commission de règlement des griefs de l'Ontario en 2007. Auteur de nombreux articles sur des questions relevant du droit du travail et des droits de la personne dans les lieux de travail syndiqués du Canada, il participe souvent à des conférences sur le droit du travail et les relations industrielles au Canada en tant que conférencier invité.

ANNIE MCKENDY

Annie McKendy est bachelière en droit civil et bachelière en common law de l'Université d'Ottawa, ainsi que détentrice d'une maîtrise en droit de l'Université Cornell. Elle a été admise

au barreau en 2007 alors qu'elle était auxiliaire juridique à la Cour fédérale du Canada. Elle a ensuite exercé le droit du travail pendant une décennie, avant d'être nommée vice-présidente du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario en 2018. Elle est maintenant arbitre, médiatrice et enquêtrice indépendante spécialisée dans les conflits de travail, d'emploi et des droits de la personne. M^{me} McKendy est parfaitement bilingue et possède de l'expérience dans la conduite d'audiences et la rédaction de décisions en anglais et en français.

BRIAN MCLEAN

Brian McLean est médiateur et arbitre. Il était récemment le président suppléant de la Commission des relations de travail de l'Ontario, après avoir été vice-président de la Commission pendant presque 20 ans. Avant de se joindre à la Commission, il exerçait le droit à titre indépendant, représentant des employés, des employeurs et des syndicats. Avant de se mettre à son compte, il a travaillé au cabinet Baker and McKenzie en qualité d'avocat spécialisé dans le droit du travail et de l'emploi. Il est coauteur (avec Stewart D. Saxe) de « The Collective Agreement Handbook: A Guide for Employers and Employees », qui a été publié en trois éditions. M. McLean a grandi à Victoria, en Colombie-Britannique.

GAIL MISRA

Gail Misra est arbitre et médiatrice du travail. Elle est diplômée de l'Université Wilfrid-Laurier (baccalauréat, 1986) et de l'école de droit Osgoode Hall (baccalauréat en droit, 1989, maîtrise en droit en règlement extrajudiciaire des différends, 1998) et a été admise au Barreau de l'Ontario en 1991. M^{me} Misra a exercé le droit du travail à Toronto pendant environ quatorze ans. Au cours de sa carrière d'avocate, M^{me} Misra a représenté des syndicats, employeurs et travailleurs lors de l'arbitrage de griefs, de la négociation de contrats, de procédures du conseil d'administration national et provincial du travail, de procédures de faillite et devant les tribunaux des droits de la personne. Elle a été nommée à la Commission des relations de travail de l'Ontario en tant que vice-présidente de 1994 à 2001 et à nouveau en 2012 et 2013. En tant qu'arbitre, elle a pris des décisions pour des cas concernant des lois relatives à l'emploi, y compris la *Loi de 1995 sur les relations de travail*, le *Code des droits de la personne*, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et des conventions collectives dans tous les secteurs. En tant que médiatrice, M^{me} Misra a médié des questions de harcèlement et un vaste éventail de questions relatives aux droits découlant de conventions collectives. Elle est souvent invitée à des séminaires et conférences. M^{me} Misra a été nommée à la Commission de règlement des griefs le 23 octobre 2013.

MARILYN NAIRN – PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE

Originaire de Winnipeg, Marilyn Nairn est diplômée de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Elle a été admise au barreau de l'Ontario en 1982. Elle a exercé le droit du travail à Toronto jusqu'en 1987, année où elle a accepté un poste d'avocate à la Commission des relations de travail de l'Ontario. En 1989, M^{me} Nairn a été nommée vice-présidente à la CRTO, où elle a

accompli trois mandats, après quoi elle a intensifié ses activités fructueuses en tant que médiatrice et arbitre du travail. M^{me} Nairn est membre de l'Académie nationale des arbitres et de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association. Elle a occupé divers postes de direction à la section Droit du travail et de l'emploi de l'Association du Barreau de l'Ontario. Elle a suivi un cours supérieur de médiation à l'école de droit Osgoode Hall, enseigné au niveau collégial et universitaire dans le domaine du droit du travail et pris la parole au sein de divers groupes de spécialistes et à des conférences dans les domaines du droit du travail et des droits de la personne. Le 31 octobre 2001, elle a été nommée à la Commission de règlement des griefs.

KATHLEEN O'NEIL

Kathleen G. O'Neil a plus de trente ans d'expérience en tant qu'arbitre. Elle a notamment assumé la présidence du tribunal jumeau de la CRG, soit la Commission des griefs de la fonction publique, de 2014 à 2021, après en avoir été la vice-présidente depuis 2004. Elle siégeait auparavant à titre de vice-présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario (1988 à 1997) et du Tribunal d'appel des accidents du travail (1986 à 1988). Depuis 1997, elle est également active dans son exercice privé en tant que médiatrice et arbitre traitant des griefs en vertu des lois du travail de l'Ontario et du gouvernement fédéral, ainsi que médiatrice dans des affaires de toutes sortes, y compris les droits de la personne, les conflits associés à l'emploi et le contentieux civil en général. Admise au Barreau de l'Ontario en 1979, elle détient un baccalauréat de l'Université de Toronto et un baccalauréat en droit (désormais Juris Doctor) de l'école de droit Osgoode Hall.

JASBIR PARMAR

Jasbir Parmar est une arbitre, médiatrice et enquêtrice indépendante qui exerce principalement en Ontario. Elle a été inscrite par le ministre du Travail de l'Ontario sur la liste des arbitres de griefs approuvés et par le ministre fédéral du Travail sur la liste des arbitres agréés en vertu du *Code canadien du travail*. Formée à l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Windsor, elle a été admise au barreau en Colombie-Britannique en 1996 et en Ontario en 2000. Elle a pratiqué le droit du travail pendant plus de dix ans. Depuis 2005, M^{me} Parmar est vice-présidente au Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Elle a de l'expérience professionnelle dans les secteurs public et privé, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la fabrication, des transports, des services municipaux, du divertissement, de la foresterie, de la pêche, de l'accueil et de l'exploitation minière.

KENNETH PETRYSHEN

Kenneth Petryshen est diplômé de l'Université de la Saskatchewan (1972) et de la faculté de droit de l'Université Queen's (1976), qui lui a décerné le prix des relations de travail dans le secteur public. Admis au barreau en 1978, il a exercé le droit du travail et le droit administratif

jusqu'en 1985, année où il est devenu procureur de la Commission des relations de travail de l'Ontario. M. Petryshen a été vice-président à temps plein à la CRTO de 1986 à 1994, année où il a été nommé vice-président à temps partiel et où il a ouvert son propre cabinet d'arbitrage et de médiation. La première nomination de M. Petryshen à la Commission de règlement des griefs remonte à 1997.

SHERI PRICE

Sheri Price est médiatrice et arbitre, spécialisée dans les conflits de travail, d'emploi et de droits de la personne. Elle a commencé sa carrière dans le domaine des relations de travail il y a plus de 20 ans. Elle a exclusivement exercé au privé dans le domaine du droit du travail et de l'emploi pendant plus de douze ans après avoir été admise au barreau de l'Ontario. En 2008, M^{me} Price a été nommée vice-présidente au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, où elle a passé huit ans à présider des arbitrages et médiations de centaines de causes, la grande majorité se rapportant au droit de l'emploi. Elle a acquis une vaste expérience tant dans le secteur privé que public, notamment dans les soins de santé, l'éducation (universités, collèges et écoles), les services municipaux, la fabrication, les transports, le commerce de détail et les secteurs de l'accueil et des services. M^{me} Price détient un baccalauréat ès arts de l'Université Acadia, un baccalauréat en droit de l'école de droit Osgoode Hall et une maîtrise en droit de l'Université de Toronto. Elle a été admise au barreau de l'Ontario en 1996. Elle est inscrite sur la liste des arbitres de griefs approuvés du ministre du Travail de l'Ontario et elle figure également sur la liste des arbitres de griefs approuvés et des arbitres de congédiement injustifié approuvés en vertu du *Code canadien du travail*. M^{me} Price est membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association, de l'Association du Barreau de l'Ontario (section Droit du travail et de l'emploi) et du Barreau de l'Ontario.

STEPHEN RAYMOND

Stephen Raymond est arbitre et médiateur à temps plein. Diplômé de l'Université Western, il détient un baccalauréat en sciences politiques (1986) et un baccalauréat en droit (1989). Après son admission au barreau en 1991, il a exercé principalement dans le domaine du droit du travail et de l'emploi. En 2000, il a été nommé vice-président à la Commission des relations de travail de l'Ontario. Depuis 2003, il est médiateur et arbitre du travail et médiateur dans le domaine du contentieux civil. Il a de l'expérience dans tous les types d'affaires, y compris celles relatives aux droits et aux différends, dans les secteurs public et privé. M. Raymond est ancien membre de la direction de la section Droit du travail et de l'emploi de l'Association du Barreau de l'Ontario, dont il est membre. Il est également membre de la section du RED et de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association.

BRIAN SHEEHAN

Brian Sheehan exerce dans le domaine des relations de travail, du droit du travail, du droit de l'emploi et des droits de la personne, à titre d'avocat ou de médiateur et d'arbitre, depuis 1985. Il a obtenu son diplôme de l'école de droit Osgoode Hall en 1983 et il a été admis au barreau en 1985. Il a ensuite travaillé comme conseiller juridique du Syndicat canadien de la fonction publique pendant plus de 20 ans. Diplômé du Programme de perfectionnement des arbitres du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario, M. Sheehan est médiateur et arbitre depuis avril 2007. À ce titre, il traite toutes les sortes d'affaires, notamment sur les droits et les différends, tant dans le secteur privé que public. M. Sheehan est arbitre à temps partiel au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Il remplit également les fonctions d'arbitre dans les cas de congédiement injustifié en vertu des dispositions du *Code canadien du travail*.

BARRY STEPHENS

Barry Stephens exerce dans le domaine des relations du travail depuis plus de 20 ans. Il a commencé sa carrière au contentieux du SCFP, où il a aussi travaillé en qualité de représentant syndical et d'éducateur. Il est entré par la suite au service de la Southern Ontario Newspaper Guild avant d'exercer comme conseiller en relations de travail. À ce titre, il a œuvré auprès de nombreux syndicats à l'échelle de la province, principalement en arbitrage de griefs comme délégué et avocat, et a vu s'accroître son intérêt pour la médiation et l'arbitrage. Avant de devenir arbitre à temps plein, il a été conseiller principal en relations de travail à l'Association des pilotes d'Air Canada. M. Stephens est arbitre neutre depuis septembre 2000.

TATIANA WACYK

Tatiana Wacyk a plus de quinze ans d'expérience comme arbitre et médiatrice. À ce titre, elle travaille pour les organismes suivants : ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario, Commission de règlement des griefs, Commission des relations de travail de l'Ontario, Agence du revenu du Canada, Convention de règlement des recours collectifs relatifs à l'hépatite C et groupes d'examen de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association, elle est arbitre et médiatrice dans des cas de congédiement abusif, de lésions corporelles, de questions contractuelles ou délictuelles, de griefs fondés sur des conventions collectives ou encore de différends touchant les normes d'emploi, la santé et sécurité au travail, l'indemnisation des accidents du travail et les droits de la personne. M^{me} Wacyk est ancienne présidente de la section Droit du travail et de l'emploi de l'Association du Barreau de l'Ontario. Avant de devenir arbitre, elle a été avocate interne et directrice des politiques et de la recherche à la Commission ontarienne des droits de la personne. Elle a aussi été attachée de direction du sous-ministre du Travail. M^{me} Wacyk a enseigné le règlement extrajudiciaire des différends à la faculté de droit

de l'Université de Toronto (niveaux élémentaire et avancé) et à celle de l'Université Queen's (niveau élémentaire). Elle est souvent invitée comme présentatrice ou animatrice lors de conférences, d'ateliers et de séances de formation continue. Elle a donné des cours à des membres du Tribunal de révision du Régime de pensions du Canada, de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators et du Conseil arbitral de l'assurance-emploi. M^{me} Wacyk est Juris Doctor et titulaire d'une maîtrise en droit de l'école de droit Osgoode Hall. Elle a également suivi un atelier sur le règlement extrajudiciaire des différends de niveau avancé à la faculté de droit de l'Université de Windsor, ainsi qu'un programme offert par l'Université Harvard/MIT sur la mise en œuvre de conventions patronales-syndicales.

MICHAEL V. WATTERS

Michael Watters est diplômé de l'Université de Windsor (B.A. spécialisé et baccalauréat en droit). Il a été admis au barreau de l'Ontario en 1977. De 1977 à 1986, M. Watters a exercé le droit à l'Aide juridique de Windsor, projet conjoint de l'Université de Windsor et du Régime d'aide juridique de l'Ontario. Pendant la même période, il a enseigné à la faculté de droit dans différents secteurs : relations locateurs-locataires, droit et questions sociales, recherche et rédaction juridiques, et fonctions de l'avocat (entrevues, conseils et négociation). Depuis 1986, M. Watters est arbitre à temps plein dans le cadre de litiges relevant de la *Loi sur les relations de travail*, de la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux* et du *Code canadien du travail*. Il est vice-président à la Commission de règlement des griefs depuis 1987.

DAVID WILLIAMSON

David Williamson est arbitre et médiateur à temps plein. Il possède plus de 20 ans d'expérience dans le règlement de conflits de travail traitant de conflits de droits et de différends, aussi bien dans le secteur privé que public. Il a suivi le Programme de perfectionnement des arbitres du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario et a été inscrit sur la liste des arbitres approuvés du ministre du Travail en 1991. M. Williamson est également arbitre de cas de congédiement injustifié en vertu du *Code canadien du travail* et vice-président à la Commission de règlement des griefs. Il détient un baccalauréat spécialisé de l'Université de Liverpool, ainsi qu'une maîtrise et un doctorat en économie de l'Université Western. Ancien président du département d'économie et de commerce du Collège universitaire Huron de l'Université Western Ontario, M. Williamson est également membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association et de l'Académie nationale des arbitres, en plus d'être directeur de la fondation pour la recherche et l'éducation de cette dernière.

LA GREFFIÈRE

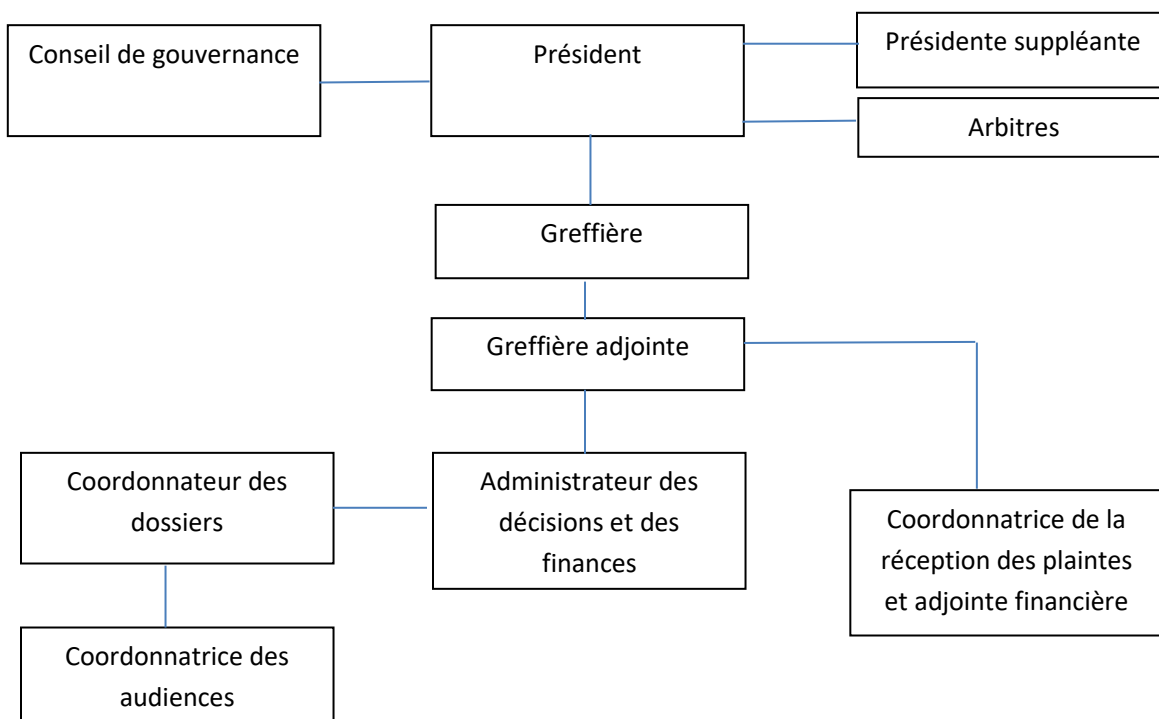
CAROLINE GOODWIN

Caroline Goodwin a plus de 30 ans d'expérience comme administratrice dans le domaine des relations de travail. Sa carrière dans la fonction publique de l'Ontario a débuté au sein de la Commission de règlement des griefs, où elle a montré ses compétences et connaissances en occupant des postes à responsabilité croissante. M^{me} Goodwin a élargi ses horizons lors de ses affectations provisoires au ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (Direction des finances et de l'administration) et en tant que greffière au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario et au Tribunal de l'équité salariale. Caroline a pris sa retraite de la fonction publique de l'Ontario en septembre 2021.

Christine Caillier

Christine Caillier est la greffière actuelle après plus de 20 ans à la Commission de règlement des griefs. Elle occupe ce poste depuis octobre 2021. Au fil des ans, M^{me} Caillier a occupé plusieurs postes, dont administratrice des décisions et des finances et, depuis mai 2003, elle était greffière adjointe, travaillant en étroite collaboration avec la greffière et le président.

Organigramme de la CRG



4. APERÇU DES ACTIVITÉS

Énoncé de mission de la CRG

Résoudre promptement et convenablement les griefs issus des conventions collectives conclues entre les employeurs de la Couronne et les agents négociateurs représentant les employés de la Couronne, et ce, afin de régler des différends et de favoriser des relations de travail harmonieuses au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Survol des programmes et des activités

La Commission de règlement des griefs fournit des services de règlement des différends à la fonction publique de l'Ontario et à ses employés syndiqués, représentés par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario et Ingénieurs Gouvernement de l'Ontario. La Commission de règlement des griefs fournit également des services aux organismes de la fonction publique de l'Ontario et à leurs agents négociateurs, dont :

- Metrolinx et Syndicat uni du transport, section locale 1587;
- Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale, section locale 78;
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1750;
- Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, section locale 506 et Canadian National Federation of Independent Unions, section locale 3033;
- Centre des congrès d'Ottawa et Métallurgistes unis;
- Commission des parcs du Niagara et Workers United Canada Council.

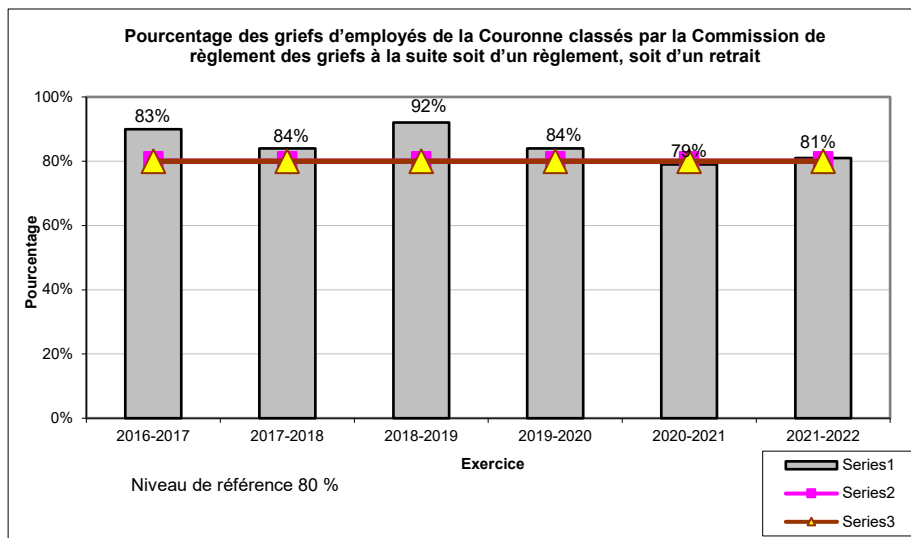
La grande majorité des griefs sont résolus au moyen de la médiation. Différents milieux de travail ont conçu des protocoles et des pratiques de médiation qui leur sont propres. Les arbitres ont acquis une connaissance approfondie des différents milieux de travail, ce qui leur permet de résoudre avec une grande efficacité les problèmes en milieu de travail. Le processus consensuel de nomination dans le cadre duquel les parties s'entendent mutuellement pour choisir l'arbitre qui agira à titre de médiateur ou d'arbitre pour tout grief permet aux parties de tirer avantage des compétences et connaissances particulières de l'arbitre choisi.

COMMISSION DE RÈGLEMENT DES GRIEFS – GRIEFS DÉPOSÉS

<i>NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS DE LA CRG LORS DE L'EXERCICE 2019-2020</i>				Variation (%) par rapport à l'exercice précédent (de mois en mois)	<i>NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS DE LA CRG LORS DE L'EXERCICE 2020-2021</i>				Variation (%) par rapport à l'exercice précédent (de mois en mois)	<i>NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS DE LA CRG LORS DE L'EXERCICE 2021-2022</i>				Variation (%) par rapport à l'exercice précédent (de mois en mois)
AVRIL :	348	20,91	% en moins		AVRIL :	8	97,70	% en moins		AVRIL :	232	2800,00	% en plus	
MAI :	258	35,50	% en moins		MAI :	11	95,74	% en moins		MAI :	240	2081,82	% en plus	
JUIN :	254	35,37	% en moins		JUIN :	797	213,78	% en plus		JUIN :	289	63,74	% en moins	
JUILLET :	310	27,05	% en plus		JUILLET :	345	11,29	% en plus		JUILLET :	146	57,68	% en moins	
AOÛT :	210	41,50	% en moins		AOÛT :	333	58,57	% en plus		AOÛT :	145	56,46	% en moins	
SEPTEMBRE :	210	27,34	% en moins		SEPTEMBRE :	258	22,86	% en plus		SEPTEMBRE :	398	54,26	% en plus	
OCTOBRE :	271	36,24	% en moins		OCTOBRE :	154	43,17	% en moins		OCTOBRE :	218	41,56	% en plus	
NOVEMBRE :	191	36,12	% en moins		NOVEMBRE :	153	19,90	% en moins		NOVEMBRE :	375	145,10	% en plus	
DÉCEMBRE :	272	78,95	% en plus		DÉCEMBRE :	157	42,28	% en moins		DÉCEMBRE :	563	258,60	% en plus	
JANVIER :	262	29,57	% en moins		JANVIER :	226	13,74	% en moins		JANVIER :	352	55,75	% en plus	
FÉVRIER :	288	56,52	% en plus		FÉVRIER :	194	32,64	% en moins		FÉVRIER :	283	45,88	% en plus	
MARS :	99	74,08	% en moins		MARS :	288	190,91	% en plus		MARS :	2134	640,97	% en plus	
TOTAL :	2 973	24,52	% en moins		TOTAL :	2 924	1,65	% en moins		TOTAL :	5 375	83,82	% en plus	
<i>Moyenne mensuelle</i>	<i>248</i>				<i>Moyenne mensuelle</i>	<i>244</i>				<i>Moyenne mensuelle</i>	<i>448</i>			

ANNEXE A – MESURE DU RENDEMENT

Pourcentage des griefs d'employés de la Couronne classés par la Commission de règlement des griefs à la suite soit d'un règlement, soit d'un retrait



Contribution de l'organisme

- Régler les conflits par la médiation, et dans une moindre mesure par l'arbitrage, à l'aide de médiateurs-arbitres hautement compétents qui travaillent de façon proactive avec la clientèle de la Commission.
- Offrir des services efficaces et économiques de règlement des différends au sein de la fonction publique de l'Ontario, contribuant ainsi au maintien d'un lieu de travail productif, efficace et responsable.

Que révèle le graphique?

- Le graphique révèle que pour l'exercice 2021-2022, 81 % des griefs d'employés de la Couronne ont été classés par un règlement ou retirés à la Commission.

Les données proviennent du système de gestion de cas de la Commission.

Engagement et objectif à long terme pour 2021-2022

- Continuer de classer 80 % des cas par un règlement ou un retrait.

Résultat obtenu en 2021-2022

- La Commission a classé 81 % des griefs par un règlement ou un retrait.

ANNEXE A (suite) – MESURES DU RENDEMENT POUR 2021-2022

Commission de règlement des griefs	Mesures du rendement	Normes ou cibles	Engagements pour 2021-2022	Résultats obtenus en 2021-2022
	Pourcentage des griefs classés par un règlement ou retirés	80 % des griefs classés par un règlement ou retirés	80 % des griefs classés par un règlement ou retirés	81 % des griefs classés par un règlement ou retirés
	Temps nécessaire pour que la Commission rende une décision	80 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours après la conclusion de l'audience	80 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours après la conclusion de l'audience	80 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours après la conclusion de l'audience
	Pourcentage des décisions rendues qui ne font pas l'objet d'une révision judiciaire	90 % des décisions rendues pendant l'exercice ne feront pas l'objet d'une révision judiciaire	90 % des décisions rendues ne feront pas l'objet d'une révision judiciaire	99 % des décisions rendues n'ont pas fait l'objet d'une révision judiciaire

ANNEXE B – BUDGET – 2021-2022

En milliers de dollars

Poste	Budget pour la fin de l'exercice 2021-2022	Montants réels à la fin de l'exercice 2021-2022	Variation	Variation en pourcentage
Salaires et traitements	466,8	418,5	48,3	10,3 %
Avantages sociaux	73,5	70,1	3,4	4,6 %
Autres charges directes de fonctionnement				
Transports et communications	127,4	9,2	118,2	92,8 %
Services (y compris bail et indemnités quotidiennes)	4 088,7	3 667,0	421,7	10,3 %
Fournitures et matériel	23,2	0,7	22,5	97,0 %
Total des autres charges directes de fonctionnement	4 239,3	3 676,9	562,4	13,3 %
Total	4 779,6	4 165,5	614,1	12,8 %
<i>Montants recouvrés</i>	<i>(2 106,1)</i>	<i>(1 871,6)</i>	<i>(234,5)</i>	<i>11,1 %</i>
Budget (charges) de fonctionnement net	2 673,5	2 293,9	379,6	14,2 %

Indemnités quotidiennes – président/vice-présidents, 2021-2022	
Indemnités quotidiennes – vice-présidents (présidente suppléante)	0,0
Indemnités quotidiennes – président	158,5

	Montants réels à la fin de l'exercice
Recettes non fiscales	
Remboursement – part des employeurs des coûts de la Commission	346,5
Remboursement – part des syndicats	1 963,7
TOTAL	2 310,2